

**COMUNIDADE DOS ESTADOS DA
AFRICA DO OESTE**

**ECONOMIC COMMUNITY
OF WEST AFRICAN STATES**

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST**

ECW/AFC/XIX/--

Original: Anglais

**REUNION DES EXPERTS DE LA CEDEAO SUR LES CONFLITS ENTRE ELEVEURS ET
AGRICULTEURS DANS LA REGION**

Abuja, 24 - 25 Avril 2018

PROJET DE RAPPORT

Commission de la CEDEAO
Abuja, avril 2018

I. INTRODUCTION

1. Une réunion régionale des experts sur les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la région s'est tenue à Abuja, en République Fédérale du Nigeria les 24 et 25 avril 2018.

2. Les Etats membres suivants étaient représentés :

- République du Bénin;
- Burkina Faso;
- République de Côte d'Ivoire;
- République de la Gambie;
- République du Ghana;
- République de Guinée;
- République du Liberia
- République du Mali;
- République du Niger;
- République fédérale du Nigeria;
- République du Sénégal;
- République de Sierra Leone;
- République Togolaise.

3. Les pays voisins ci-après étaient également représentés:

- République Centrafricaine;
- République du Chad;
- République Islamique de Mauritanie.

4. Les organisations ci-après ont également pris part à la réunion :

- Organisation Internationale pour la Migration (OIM) ;
- Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD) ;
- Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ) ;
- Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE) ;
- Confédération des Organisations d'Elevage traditionnel (CORET) ;
- Réseau des Organisations paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) ;
- Réseau Billitale Maroobe - (*RBM, en anglais*);
- Banque mondiale ;
- Sponge Analytics ;

- Centres de formation d'excellence ;
 - Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane (APESS);
 - Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) ;
 - Union européenne ;
 - Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BNUAO - UNOWAS) ;
 - Agence Française de Développement (AFD) ;
 - Bureau Inter Africain des Ressources Animales de l'Union Africaine (AU-IBAR),
 - JM Global Associates
5. Certains Etats membres de la CEDEAO, pays voisins ci-après étaient absents :
- République du Cabo Verde;
 - République de Guinée Bissau;
 - République du Cameroun.
6. La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

II. SEANCE D'OUVERTURE

7. Dans son mot de bienvenue, le Secrétaire permanent nigérian du Ministère de l'Intérieur, le Dr. M. B. Umar, au nom du Ministre de l'Intérieur, le Général (Rtd) Abdulrahman Danba-zau (Ph.D) a déclaré que la sous-région a subi des pertes colossales à la suite de l'escalade des affrontements entre ces secteurs très importants de l'économie de la sous-région. Il a ajouté que le Nigeria en particulier a fait une expérience très amère de ce développement fâcheux, d'où le fait que le Nigeria se situe en première ligne pour trouver une solution durable au problème de la transhumance.

8. Au nom du Président de la Commission de la CEDEAO, M. Jean-Claude Kassi Brou, le Commissaire chargé de l'Agriculture de la CEDEAO, M. Sekou Sangare, a exprimé sa profonde gratitude à la République fédérale du Nigeria pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité réservés aux participants. Il a, en outre, souligné la nécessité d'œuvrer et d'investir davantage dans le domaine de la transformation structurelle et progressive de l'élevage dans la région, qui représente de nos jours, un secteur générateur d'emplois, de revenus et est fortement impliqué dans la croissance de nos économies.

9. Dans son allocution, M. Pato Pidemnewe, le Président de séance, a exprimé sa gratitude à la Commission de la CEDEAO et à la République fédérale du Nigeria pour avoir accepté d'abriter conjointement la présente réunion. Il a informé les participants

- F. Présentation sur l'état de mise en œuvre du Protocole relatif à la Libre circulation des Personnes, le Droit de Résidence et d'Etablissement
- G. Présentation sur l'état de mise en œuvre de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères en tant que facteur d'atténuation du conflit entre éleveurs et agriculteurs
- H. Présentation sur les solutions d'identification et de gestion des animaux (SIGA) par le Secteur privé (*Sponge Analytics*)
- I. Partage d'expérience des Etats membres et des acteurs sur les conflits entre éleveurs et agriculteurs
- J. Présentation sur les efforts visant au règlement des conflits entre éleveurs et agriculteurs dans les États membres de la CEDEAO (Mali et Nigéria) et expérience des États non-membres de la CEDEAO (Tchad)
- K. Présentation sur les conflits entre éleveurs et agriculteurs par les producteurs régionaux (CORET et ROPPA)
- L. Divers
- M. Adoption du rapport
- N. Motion de remerciements
- O. Séance de clôture

V. **RESULTATS DES TRAVAUX**

SESSION I : APERÇU DE LA SITUATION DU CONFLIT ENTRE ELEVEURS ET AGRICULTEURS DANS LA REGION

Point 1: Présentation sur les résultats de la recherche régionale sur le terrain sur les affrontements entre éleveurs et agriculteurs

13. Dans son exposé sur la situation actuelle des conflits entre éleveurs et agriculteurs dans la région, le Professeur Gani Joses Yoroms a présenté un résumé du rap-

port sur les recherches menées sur le terrain par les trois (3) Centres d'Excellence de la CEDEAO sur les conflits entre éleveurs et agriculteurs en Afrique de l'Ouest et leurs implications pour la sécurité régionale.

14. Il ressort de la présentation que l'Afrique de l'Ouest a connu diverses formes de conflits, notamment les guerres civiles, les agitations séparatistes, les violences communautaires associées aux concurrences ethno-religieuses, les dichotomies entre autochtones et colons, les exclusions politiques, les violences électorales, et plus récemment, les conflits entre éleveurs et agriculteurs. L'étude a identifié les défis auxquels sont confrontés les éleveurs et les agriculteurs, ainsi que les problèmes écologiques qui ont conduit entre autres à la rareté des terres, au système foncier, à l'inefficacité des réponses du gouvernement.

15. Au vu des implications potentielles de ce phénomène pour l'intégration régionale et la sécurité en Afrique de l'Ouest, et des lacunes apparentes dans la réponse politique à différents niveaux nationaux, une recherche sur le terrain a été entreprise dans toute la sous-région ouest africaine, y compris ses pays voisins stratégiques, notamment le Tchad, la République Centrafricaine et la République du Cameroun.

16. La recherche classée en trois (3) groupes composés suivant le mouvement migratoire du bétail, a couvert le flanc ouest du Mali et ses voisins, le flanc central du Ghana et ses voisins et enfin, la zone Est du Nigeria et ses voisins ainsi que d'autres états non membres de la CEDEAO, notamment le Tchad, la République Centrafricaine et le Cameroun.

17. L'étude a adopté à la fois la méthode qualitative et quantitative de recherche, et des données ont été recueillies à partir d'entretiens avec des informateurs clés, et de discussions en groupes ciblés auprès d'acteurs pertinents, ainsi que de recherches documentaires.

18. L'étude a formulé, entre autres, les recommandations suivantes :

- Il convient d'élaborer, de toute urgence, une orientation politique claire sur le développement des ranchs modernes, y compris sa chaîne de valeur complète dans les Etats membres à travers la région ;
- Il convient, de toute urgence, de développer et de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation, de réorientation et de dé radicalisation des communautés affectées et des victimes de traumatismes dans le cadre de la consolidation de la paix post-conflit ;

- Il convient d'inclure une formation pastorale et agro-économique dans le programme d'enseignement des institutions ouest africaines de formation, spécialisées en production animale ;
- Les Etats membres de la CEDEAO doivent initier l'utilisation du certificat de transhumance, un document indispensable à la coexistence pacifique en Afrique de l'Ouest ;
- Ils doivent mettre en place une Commission nationale sur la transhumance, qui devrait collaborer avec les acteurs dans la délimitation et la réglementation de la création des ranchs et des réserves de pâturage, le cas échéant ;
- Ils doivent intensifier la mise en place des mesures de lutte contre la désertification et renforcer les murs végétaux afin de réduire les importantes migrations des éleveurs vers les zones des communautés agricoles.

SESSION II : INSTRUMENTS DE LA CEDEAO EN MATIERE DE PREVENTION DE CONFLITS ENTRE ELEVEURS ET AGRICULTEURS

Point 2: Présentation sur l'état de mise en œuvre du Protocole sur la Transhumance

19. La Direction de l'Agriculture et du Développement Rural a fait une présentation sur son mandat, et donné un aperçu du cadre en vigueur en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques.

20. La présentation a donné un aperçu de la stratégie de la CEDEAO en matière d'élevage qui comprend quatre (4) composantes visant à réduire considérablement les importations régionales de produits animaux par la promotion de systèmes d'élevage et de la chaîne de valeur des produits animaux.

21. Le présentateur a informé la réunion du texte pertinent adopté par les Chefs d'État sur la transhumance, et qui prévoit les conditions de déplacement des animaux, la supervision du bétail nomade, l'arrivée de la transhumance dans le pays d'accueil, ainsi que les règlements pertinents du Conseil, qui prévoient la mise en œuvre de la décision.

22. Selon la présentation, les principaux défis sectoriels sont les effets du changement climatique, la croissance démographique et la pression foncière, les problèmes de sécurité, la démographie, l'urbanisation et la demande en produits de l'élevage.

23. La présentation a formulé les recommandations suivantes :

- Développer des mesures incitatives afin d'augmenter la rentabilité des produits de l'élevage pour les agro-pasteurs et les pasteurs ;
- Mettre en place un outil de transformation et d'intensification de la production du bétail ;
- Mener une réflexion stratégique sur les opportunités et la faisabilité de l'identification de l'élevage régional ;
- Mettre en place des mécanismes de financement pour soutenir la mise en application des réglementations régionales.

Point 3: Présentation sur l'état de mise en œuvre du Protocole relatif à la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement

24. La Direction de la Libre Circulation a fait un exposé sur le Protocole phare de la CEDEAO de 1979 sur la Libre Circulation des Personnes, le Droit de Résidence et d'Etablissement, reposant sur trois (3) axes cardinaux: le droit d'entrée, de résidence et d'établissement.

25. La présentation portait sur le mode par lequel les avantages prévus par les textes sont entravés par la non-application des dispositions de ces textes. Les participants ont été informés que plus de 80% de la mobilité de la CEDEAO se passe au niveau intra régional et qu'il s'avère urgent de mettre en place des mesures adéquates visant à intégrer le programme de migration de la CEDEAO axé sur la nécessité pour les ressortissants de la Communauté de se déplacer et s'engager dans des activités de développement au sein de la région.

26. En outre, les délégués ont eu droit à une synthèse sur l'approche commune de la CEDEAO visant à gérer les problèmes émergents se rapportant à la libre circulation, à la migration régulière et irrégulière, aux questions de genre, aux réfugiés, à l'asile et au changement climatique.

27. Enfin, l'exposé a donné des informations sur les difficultés, les solutions et les progrès réalisés grâce à l'appui des partenaires internationaux.

Point 4: Présentation sur l'état de mise en œuvre de la Convention de la CE-DEAO sur les armes légères en tant que facteur d'atténuation du conflit entre éleveurs et agriculteurs

28. Dans sa présentation, la Direction du Maintien de la Paix et de la Sécurité régionale de la CEDEAO a identifié les sources de la prolifération des armes légères dans la région, notamment celles des armes importées, la production artisanale locale, les sources licites et illicites. Elle a énuméré les conséquences de cette prolifération, notamment la prévalence des conflits armés dans la région, comme l'illustre la circulation des fusils et autres armes dans les régions de l'Union du Fleuve Mano, de la Guinée Bissau et du Mali, pour ne citer que quelques exemples. Entre autres conséquences identifiées se trouvent la rébellion armée, comme on peut le constater dans la région de la Casamance, au nord du Niger et du Mali.

29. Afin de trouver des solutions aux problèmes liés aux conséquences de la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC), les participants ont été informés que la CEDEAO a élaboré la Convention régionale sur les armes légères dans le but de : Prévenir et combattre l'accumulation excessive d'ALPC dans la région ; Consolider les acquis du Moratoire et de son Code de conduite ; Instaurer la confiance entre les États membres à travers une action concertée et transparente en matière de contrôle des ALPC ; Construire un mécanisme institutionnel et opérationnel pour la CEDEAO et ses États membres ; Promouvoir l'échange d'informations et la coopération entre les États membres.

30. En ce qui concerne le mécanisme institutionnel et opérationnel établi pour mettre en œuvre les dispositions des conventions, il convient de noter, entre autres, la création dans chaque Etat membre d'une commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de la Division des Armes légères de la CEDEAO. S'agissant de la domestication et de l'harmonisation des cadres juridiques régionaux et nationaux, chaque Etat membre doit adopter les mesures législatives et autres nécessaires pour que soient considérées comme des infractions criminelles les actions suivantes : toute activité entreprise en violation de la Convention et toute activité représentant une violation d'un embargo sur les armes.

31. La présentation a formulé les recommandations suivantes : Les États membres de la CEDEAO doivent réviser et actualiser leurs législations nationales ; veiller à l'opérationnalisation des commissions nationales sur les armes légères dans l'espace CEDEAO ; et procéder au renforcement de la police des frontières et de la coopération à la fois au sein des États membres et entre la CEDEAO et la CEEAC.

RESULTATS DES TRAVAUX DES SESSIONS I ET II

32. A la suite des diverses présentations, les participants ont exprimé leur appréciation pour la qualité et le contenu de l'information. Ils ont exhorté l'ensemble des États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que le pro-

blème du conflit éleveurs-agriculteurs soit réglé. A cet égard, les recommandations suivantes ont été formulées :

- La nécessité d'utiliser des outils TIC modernes (par exemple, la technologie de radar au sol, les puces animales) pour suivre les mouvements des humains et des animaux dans la sous-région. Les participants ont également noté la nécessité de réviser et d'actualiser les protocoles existants en vue de tenir compte des outils modernes des TIC dans la lutte contre les défis actuels.
- Les Etats membres doivent mettre en œuvre les dispositions du Protocole sur la Transhumance de la CEDEAO le long des corridors identifiés. La CEDEAO doit en surveiller l'application.
- Les États membres doivent s'assurer de la mise en œuvre de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre.
- Les coopérations transfrontalières (CTF) doivent être renforcées au sein des Etats membres de la CEDEAO et avec les pays ayant des frontières contiguës.
- Donner la priorité au développement durable et à la transformation du secteur de l'élevage ainsi qu'au renforcement des capacités des autorités compétentes afin de répondre efficacement aux conflits.
- Élaborer une stratégie de communication mettant en exergue les bonnes pratiques, encourager la prévention des conflits et désamorcer la stigmatisation de segments spécifiques de la population.
- La gouvernance des collectivités locales et les institutions traditionnelles doit être renforcée en tant que première interface entre les populations des zones rurales et l'État.
- Développer des infrastructures transfrontalières communes telles que les points d'eau, la prestation de services vétérinaires, l'observatoire de la transhumance, etc. le long des corridors de transhumance identifiés.
- Mettre en place et renforcer les mécanismes locaux de prévention des conflits pour régler les différends entre éleveurs et agriculteurs.
- Investir dans la recherche et le développement d'initiatives liées à la mise à disposition d'installations d'eau le long des corridors de transhumance.

SESSION III : SEANCE EN PLENIERE

33. Les participants ont été divisés en deux (2) groupes de travail pour discuter des domaines thématiques suivants et formuler des recommandations concrètes permettant de résoudre les conflits entre éleveurs et agriculteurs.

- Cadre réglementaire ;
- Sécurité et gouvernance locale au sein des pays ;
- Mesures de transformation de l'élevage.

34. A la suite de débats approfondis, les recommandations suivantes ont été faites :

DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

1. Effectuer un audit de la non-application des cadres réglementaires existants en matière de transhumance et du contrôle de la prolifération des armes légères ;
2. Réviser et actualiser les cadres réglementaires régionaux existants relatifs à la transhumance et au certificat international de transhumance en tenant compte des réalités actuelles ;
3. Harmoniser et mettre en œuvre les législations nationales conformément aux lois communautaires sur la transhumance et le contrôle des armes légères.
4. Passer en revue et développer les voies de transhumance existantes.

DE LA SÉCURITÉ ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE

1. Encourager et renforcer les collectivités locales et favoriser la création de mécanismes bilatéraux de dialogue en vue d'une transhumance transfrontalière pacifique et sécurisée, y compris la signature d'accords bilatéraux entre les États membres sur la transhumance ;
2. Renforcer la coopération transfrontalière (CTF) au sein des services de sécurité des États membres de la CEDEAO et de ses voisins en vue de favoriser le partage de renseignements, la collaboration, la coopération et la synergie ;

3. Réviser et actualiser les législations nationales conformément à la Convention sur les armes légères et de petit calibre, y compris le contrôle de la fabrication locale (forgerons) et la possession d'armes à feu par les civils;
4. Établir et renforcer les comités interétatiques de transhumance afin de mieux sécuriser la transhumance ;
5. Promouvoir le dialogue entre les collectivités et renforcer les mécanismes traditionnels de prévention des conflits permettant de régler les différends entre éleveurs et agriculteurs ;
6. Renforcer les systèmes régional et national d'alerte précoce et de réponse et des indicateurs sur la transhumance ;
7. Renforcer le rôle et la participation des femmes et des jeunes pour leur permettre d'assumer pleinement leurs rôles de bâtisseurs de paix en vue du développement de la Communauté ;
8. Renforcer la capacité des systèmes judiciaires à rendre activement la justice afin d'empêcher le recours aux armes à feu même pour les cas de légitime défense.

DE LA TRANSFORMATION DU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE

1. Renforcer et évaluer le système de suivi de la transhumance à travers la mise en place d'une politique régionale grâce à l'utilisation des TIC de surveillance pour le suivi, l'identification, le contrôle des déplacements, la prévention de vol de bétail et le contrôle des maladies des animaux dans les Etats membres.
2. Identifier, élaborer, formuler et mettre en œuvre des politiques de projets/programmes invocateurs, de stratégies permettant de relever les défis actuels et futurs dans le secteur de l'élevage tout en tenant compte de tous les aspects de l'élevage (pâturage, eau, alimentation, logement, système sanitaire, environnement, emploi des jeunes, établissement de soins de santé, point de repos et autres services auxiliaires). A cet effet, mobiliser les fonds nécessaires à la mise en œuvre de projets régionaux pertinents tels que le PRIDEC, le PEPISAO, le PACBAO et le PREDIP.

3. Identifier et rechercher l'appui des partenaires techniques et financiers afin de soutenir les pays membres dans le secteur de l'élevage.

DE LA SENSIBILISATION / COMMUNICATION

1. Élaborer une stratégie de communication mettant l'accent sur les bonnes pratiques, encourager la prévention des conflits et désamorcer la stigmatisation de segments spécifiques de la population (plaidoyer, sensibilisation, participation des médias, etc.).
2. Sensibiliser les acteurs concernés et diffuser les législations et le cadre réglementaire sur la transhumance.

POINTS POUR INFORMATION

Point 5: Présentation sur la Solution d'identification et de gestion des animaux (SIGA) par le secteur privé (Sponge Analytics)

35. L'exposé visait à présenter à la CEDEAO et aux autres parties prenantes une solution au problème de la transhumance basée sur l'application de la technologie pour l'identification et la gestion des animaux.

36. La solution d'identification et de gestion des animaux est conçue pour soutenir les solutions existantes ou futures liées au confinement ou à la surveillance des mouvements du bétail et des éleveurs dans les espaces et au cours de périodes définies. La solution pourrait être utilisée dans la réalisation d'autres solutions infranationales comme les colonies bovines, les réserves de pâturage/de ranch au Nigeria, la solution Sénégal-Mauritanienne, le modèle de peuplement bovin de la Sierra Leone, etc. Les principaux avantages de ces solutions sont les suivants :

- La promotion et le maintien de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement en Afrique de l'Ouest à travers la modernisation du certificat de transhumance de la CEDEAO ;
- La création d'une synergie entre les marchés des Etats membres, en particulier le long des zones de coopération transfrontalière (CTF) de la CEDEAO et le plus grand marché aux bestiaux de l'Afrique subsaharienne ;
- La capacité de vérifier et d'authentifier la propriété des animaux récupérés en cas de vol, ce qui permet de résoudre les conflits ;

- La capacité de traçabilité rapide en cas d'apparition d'un foyer de maladie, par exemple : détection précoce, réaction rapide et surveillance.

Point 6: Présentation sur les conflits entre éleveurs et agriculteurs par les producteurs régionaux (CORE, APSS, RBM et ROPPA)

37. CORET, APSS, ROPPA et RBM ont présenté un point de vue commun sur les questions liées à la transhumance et au conflit entre éleveurs et agriculteurs dans la sous-région. Ils ont identifié les trois (3) idées erronées qui font accroître les tensions et provoquent des conflits entre éleveurs et agriculteurs, à savoir :

- Tout conflit survenant dans une zone rurale est une querelle entre éleveurs et agriculteurs ;
- La possession d'armes légères dans les zones rurales n'est pas limitée exclusivement aux seuls éleveurs ;
- Les conflits communautaires ne sont pas limités à ceux entre éleveurs et agriculteurs, mais ils sont aussi alimentés par d'autres acteurs.

38. Une analyse de la transhumance dans la région a été réalisée et les résultats se présentent comme suit :

- En raison de la diminution des pâturages et des corridors ayant été reconvertis à l'agriculture, d'autres développements liés à la mobilité doivent être adoptés;
- L'impact du changement climatique, qui entraîné la sécheresse et une mauvaise récolte, a forcé les éleveurs à se déplacer.

Point 7: Adoption du Rapport

39. Le présent rapport a été adopté après amendements.

Point 8: Séance de clôture

40. Dans son mot de clôture, le Président de séance, M. Pato Pidemnewe, a exprimé ses sincères remerciements aux participants pour leurs précieuses contributions aux débats, ainsi qu'à la Commission pour la présentation claire et concise des documents soumis à la discussion. Il a ensuite déclaré clos les travaux de la réunion des experts sur le conflit entre éleveurs et agriculteurs et souhaité à l'ensemble des participants un bon voyage retour vers leurs destinations respectives.

FAIT A ABUJA, LE 25 AVRIL 2018

POUR LA REUNION,

LE PRESIDENT,

M. PATO PIDEMNEWE

**COMUNIDADE DOS ESTADOS DA
AFRICA DO OESTE**

**ECONOMIC COMMUNITY
OF WEST AFRICAN STATES**

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES
ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST**

REUNION DES EXPERTS DE LA CEDEAO SUR LES CONFLITS ENTRE ELEVEURS ET AGRICULTEURS DANS LA REGION

Abuja, 24 – 25 avril 2018

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les participants à la réunion des experts sur le conflit entre éleveurs et agriculteurs, réunis à Abuja les 24 et 25 avril 2018, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence M. Muhammadu Buhari Président de la République fédérale du Nigeria, au gouvernement et au peuple nigériens, pour l'hospitalité chaleureuse et fraternelle qui leur a été réservée durant leur séjour, ainsi que les excellentes facilités mises à leur disposition afin d'assurer le bon déroulement de leurs travaux.

FAIT A ABUJA, LE 25 AVRIL 2018

LA REUNION